navigation : Kuss, ingénieur directeur de l'école des mines de Douai; Agache, président de la société industrielle du Nord; Cousté, président et Martial Bernard, secrétaire de la chambre de commerce de Paris; Lechelles, inspecteur principal du chemin de fer du Nord; Vent, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, etc., etc., ainsi que la plupart des présidents, directeurs, ingénieurs et chefs de services des compagnies houillères du Pas-de-Calais et du Nord.

Ces messieurs se rendirent aussitôt au rivage et au quai d'embarquement des mines de Lens.

Le rivage et le quai d'embarquement sont situés sur le territoire de Vendin-le-Vieil, sur la rive gauche du canal de la Haute-Deûle et raccordés par voies à section normale, d'une part, à la station de Pont-à-Vendin de la ligne de Lens à Armentières; d'autre part, à la ligne de Lens à Violaines, par Douvrin et Vendin, exploitée par la compagnie des mines de Lens.

Le quai d'embarquement a surtout été remarqué par les visiteurs. Il comprend un bassin de 340 mètres de long sur 32 de large, parallèle au canal de la Haute-Deûle, communiquant avec lui par l'une de ses extrémités, il est affecté au chargement de la houille. 47 trémies de chargement y sont établies; elles sont, au dire de personnes compétentes, parfaitement installées et les qualités du système adopté sont :

1° *Economie de matériel roulant.* Le grand nombre de glissières permet de vider rapidement toute une rame de wagons qui peut être retournée sans retard aux points de chargement.

2° *Mobilité de l'appareil de levage.* La locomotive de manœuvre porte la grue de levage.

3° *Facilité de chargement et conservation de la houille.* La gravité étant seule utilisée, le bris de la houille est minime, car celle-ci passe sans choc du wagon dans la trémie et ensuite de la trémie dans le bateau.

4° *Faculté de charger simultanément plusieurs bateaux et rapidité du chargement.* —Ainsi, en raison de la supériorité des installations, en ne plaçant qu'un homme par bateau, une pénichc de 250 tonnes peut être chargée en moins d'une heure et l'ensemble des appareils pourrait recevoir 6000 tonnes et plus par journée de 12 heures.

Un puissant éclairage électrique par lampe à arc permet de prolonger le travail après la chute du jour.

A proximité du quai se trouvent érigés des lavoirs, des tours à coke et un rivage spécial aux bois de M ines. De là, les visiteurs se dirigèrent vers le puits numéro dix, où ils purent admirer les résultats obtenus par la congélation des terrains aquifères, laquelle a été, par suite des grandes venues d'eau, employée pour le creusement de cette fosse.

Après une courte visite des installations de la fosse n° 7, les membres du congrès reprenaient le train spécial qui les avaient amenés et arrivaient vers 40 heures 1/2 à la fosse n° 3, où dans un bâtiment nouvellement construit et destiné à une école de filles un lunch leur fut offert par la Société des Mines de Lens.

La fanfare des mines s'est fait entendre pendant le repas.

Plusieurs discours y ont été prononcés, nous citerons ceux de MM. Daniel, président du conseil d'administration des mines de Lens, et de Gheveravoh, ingénieur anglais.

A 11 heures 55, ces messieurs étaient de retour en gare de Lens se rendant aux Mines de Bruay et de Marles, qu'ils ont visitées en détails.

A DUNKERQUE

En route

En quittant Béthune, le train spécial emportant les délégués du congrès se dirige sur Hazebrouck où il arrive à 3 heures 5.

Là M. Leleux, inspecteur principal des chemins de fer du Nord, et M. Bouillard, inspecteur, montent dans le train.

M. Bouillard prend place dans le fourgon en compagnie d'une notabilité politique qui nous a prié de taire son nom.

Arrivant à Dunkerque, où il est alors quatre heures ; le train s'arrête un peu avant l'entrée en gare et après avoir changé de machine, se dirige vers le port.

Au port

L'arrêt a lieu devant la Chambre de Commerce.

Sur le perron, attendaient MM. Gustave Lemaire, maire de Dunkerque, accompagné de ses adjoints, M. A. Petyt, Président de la Chambre de Commerce, accompagné des membres du bureau et aussi les membres de la commission mixte chargée de l'organisation des détails de la cérémonie.

Après avoir beaucoup admiré l'installation de la Chambre de commerce, et le magnifique relief de la ville et du port, exposé dans une des salles du musée, les délégués se sont rendus à l'écluse du Nord et ont été inspecter les travaux de la nouvelle jetée.

Une pluie battante ne cesse de tomber depuis l'arrivée à Dunkerque. La température subit une baisse très sensible.

Les délégués qui ont négligé pour la plupart de se munir de pardessus, s'empressent de regagner le Casino où le banquet est préparé.

Le banquet

A huit heures précises, heure militaire, les convives prennent place.

A la table d'honneur nous remarquons :

MM. Gustave Lemaire, maire de Dunkerque, ayant à sa droite M. Vel-Durand, préfet du Nord et à sa gauche M. Cousté, président de la Chambre de commerce de Paris.

Nommons dans l'ordre des places, en commençant et en suivant les contours de la table :

Par la droite du maire MM. Trystram, sénateur ; Mironesco, inspecteur général des ponts et chaussées ; Martial Bernard, secrétaire de la Chambre de commerce de Paris ; Bianchi, conseiller supérieur des travaux publics au royaume de Prusse; Paslin, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Collet, trésorier de la Chambre de commerce ; Chevys, sénateur.

MM. Pelletreau, procureur de la République, Mocquier, lieutenant-colonel du génie, Mallet, sous-préfet, Dumouch, adjoint au maire, Henri Bernard, inspecteur général des ponts-et-chaussées, Guillain, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur de la navigation au ministère de la marine, Alfred Petyt, président de la chambre de commerce, Guillemain, Dr de l'Ecole de Ponts et chaussées, inspecteur général des ponts et chaussées.

Général de Pesloman, gouverneur de Dunkerque.

Rumpp, ingénieur hydraulique du gouvernement Danois.

Boulé, inspecteur principal des Ponts et chaussées.

Schneller, colonel, directeur de l'artillerie.

Polerat de Billy, lieutenant-colonel d'infanterie.

Couvreur, membre de la Chambre de commerce de Paris.

Bonnet, membre du Reichstag.

Wiebe, directeur ingénieur des travaux au ministère du royaume de Prusse.

Dubiez-Duro, ingénieur-chef de la province de Lille.

Rousseau, ingénieur-chef des mines de Lens.

Kohlstaby, directeur de la navigation fluviale en Allemagne.

Joly, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Von Rimpler, conseiller ministériel du royaume de Bavière ; Lillage, commissaireide la marine, à Dunkerque, etc.

LES DISCOURS

L'heure tardive à laquelle commence les discours ne nous permet que de donner la remarquable allocution de M. Alfred Petyt, le distingué président de la Chambre de Commerce de Dunkerque.

Discours de M. Petit, président de la Chambre de Commerce

Messieurs,

En désignant Dunkerque comme l'un des premiers points de ses excursions, le cinquième congrès international de navigation intérieure a fait à notre port un grand honneur.

Au nom de notre Compagnie, je prie messieurs les congressistes d'agréer l'expression de notre vive gratitude et en même temps le témoignage de notre profonde sympathie pour la mission si élevée et si pratique qui, en vue de l'intérêt général réunit de si hautes personnalités.

Le développement des voies navigables, l'amélioration de celles existantes, les progrès à apporter dans leur exploitation, tels sont les problèmes qui pour la cinquième fois, Messieurs, vont faire, en des assises internationales, l'objet de vos études et de vos discussions.

Si à l'époque de la création des voies ferrées on a pu croire que les lignes d'eau n'avaient plus leur raison d'être, un revirement d'opinion très sensible s'est fait jour bientôt après et depuis leur perfectionnement n'a cessé de préoccuper les gouvernements de tous les pays.

Le vif intérêt suscité par les débats des précédents congrès de navigation ont été suivis, et la sanction de leur importance nulle part leur utilité n'a été mise en doute, tant dans les centres maritimes.

Ne faut-il pas en effet qu'un port de mer, à moins de se trouver dans des conditions d'infériorité marquée, puisse utiliser, en même temps que des voies ferrées, de profondes voies navigables, le reliant aux centres manufacturiers où son action peut s'exercer ?

L'exploitation de quais aussi étendus qu'ils soient n'est-elle pas, au moment où les circonstances économiques font subir la marche-suite régulièrement imposée par le bateau de rivière qui, devenu pour quelques jours, entrepôt flottant, attend dans les garages la destination à donner à son chargement ?

Au point de vue du double avantage que procurent les lignes de fer et les lignes d'eau, Dunkerque se trouve messieurs, ainsi que vous avez pu le constater, admirablement outillé.

Grâce à l'esprit progrès et d'initiative des administrateurs et des ingénieurs éminents placés à la tête d'une de nos plus puissantes compagnies, les travaux de chemins de fer exécutés en ses quais et qui y aboutissent ont été établies dans de remarquables conditions.

L'administration des travaux publics a devancé le mouvement de notre port en donnant aux cales aux quais et aux bassins les conditions de profondeur et de largeur nécessaires et en supprimant, par les travaux les plus modernes tous les obstacles qui s'opposaient à la facile circulation des bateaux.

Cette action commune et sans rivalité du wagon et de la bel-mare a permis à notre port d'atteindre en quelques années un chiffre de trafic de plus de millions et demi de tonnes de marchandises, et a rendu de véritables services aux intérêts généraux de la région.

C'est vous dire, Messieurs, à quel point la chambre de commerce de Dunkerque apprécie l'utilité des congrès de navigation intérieure où l'échange des vues, la vulgarisation des progrès accomplis apportent chaque fois des éléments nouveaux au perfectionnement général des voies navigables et vive attention avec laquelle elle suivra l'étude de questions d'un intérêt aussi absolu et aussi immédiat.

Je lève ce verre, Messieurs, en votre honneur.

Nous parlerons demain des autres discours prononcés.

Le Congrès verrier de Fourmies

Les ouvriers verriers réunis à Fourmies en congrès international y ont pris les résolutions suivantes :

En ce qui concerne les syndicats, un amendement dont nous parlerons à la loi, pour que les ouvriers de toutes les corporations puissent se syndiquer, sans que le droit de défense ; la personnalité civile leur sera accordée.

Il y a lieu de supprimer, comme inutile, le Conseil supérieur du travail, par ricoulet, au blâme est indigné au gouvernement d'abord, puis au citoyen Valette, qui fait cause commune avec Jules Simon et autres jouets de la finance.

La journée de travail doit être fixée à huit heures pour toutes les industries : l'application en sera faite aux chambres syndicales.

Un vœu est émis en faveur des rapports entre le capital et le travail et de la socialisation des intérêts, chacun produisant selon ses forces et recevant selon ses besoins.

Le Congrès demande l'amnistie pour les faits de grève et autres connexes, l'abrogation de la loi sur l'internationale, sur la loi sur la liation du travail international, et [illegible] des articles 414 et 416 du Code pénal.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

NORD

Canton de Cysoing

M. Victor Dubreucq, maire républicain de Templeuve, conseiller d'arrondissement sortant, se représente. Sa réélection est certaine.

Canton de Douai Nord

Nous avons annoncé que M. Bertin, avocat adjoint au maire de Douai, avait posé sa candidature en demandant son concours à la Ligue républicaine.

M. Bertin est le fils de M. Bertin, inspecteur général des ponts et chaussées, qui a longtemps dirigé le service des canaux du nord, et le neveu de M. Mention, ancien député.

D'autre part, M. J. Morel, ancien député réactionnaire, maire de Lallaing, et conseiller d'arrondissement, a écrit à *Indépendant* qu'il a posé sa candidature *républicaine* dans le canton nord de Douai.»

Canton de Trélon

Nous lisons dans l'*Observateur* d'Avesnes :

En présence de refus nettement exprimé par M. Bouneau de se représenter aux élections du 31 juillet, un comité composé des délégués des communes du canton de Trélon se sont de nouveau réunis hier à Fourmies et ont décidé d'offrir la candidature à M. Mulat, maire de verreries à Fourmies.

D'autre part, une réunion publique avait été organisée samedi à Fourmies, dans le même but.

Cette réunion de quatre-vingts personnes, dont une dizaine de femmes, a adopté à son tour la candidature à M. Mulat, maire de verreries à Fourmies.

Canton de Douai Nord

Nous avons annoncé que M. Bertin, avocat adjoint au maire de Douai, avait posé sa candidature en demandant son concours à la Ligue républicaine.

M. Bertin est le fils de M. Bertin, inspecteur général des ponts et chaussées, qui a longtemps dirigé le service des canaux du nord, et le neveu de M. Mention, ancien député.

D'autre part, M. J. Morel, ancien député réactionnaire, maire de Lallaing, et conseiller d'arrondissement, a écrit à *Indépendant* qu'il a posé sa candidature *républicaine* dans le canton nord de Douai.»

Canton de Trélon

Nous lisons dans l'*Observateur* d'Avesnes :

En présence de refus nettement exprimé par M. Bouneau de se représenter aux élections du 31 juillet, un comité composé des délégués des communes du canton de Trélon se sont de nouveau réunis hier à Fourmies et ont décidé d'offrir la candidature à M. Mulat, maire de verreries à Fourmies.

D'autre part, une réunion publique avait été organisée samedi à Fourmies, dans le même but.

Cette réunion de quatre-vingts personnes, dont une dizaine de femmes, a adopté à son tour la candidature à M. Mulat, maire de verreries à Fourmies.

Canton d'Etaples

M. Jules Moleux a posé sa candidature républicaine au Conseil général.

Canton de Carvin

Un congrès comprenant 30 délégués des lignes républicaines a eu lieu dimanche à Courrières, sous la présidence de M. Schneider, constructeur à Carvin.

La candidature au Conseil général de M. Breton a été acclamée, mais celui-ci l'a déclinée. M. Basly, député, a alors été désigné. Mais celui-ci, tout en déclarant qu'il accepterait volontiers, s'est cru obligé de se récuser en raison de ce qu'il est à la Chambre un des adversaires du cumul des fonctions électives.

L'assemblée a alors décidé, afin de combattre avec plus d'efficacité la candidature réactionnaire de M. de Clercq, de désigner deux candidats républicains. Ont été désignés à cet effet : M. Schneider, constructeur, conseiller municipal à Carvin, et M. Wagon, pharmacien à Henin-Liétard.

Ces candidats ont pris naturellement l'engagement de se désister au second tour en faveur de celui qui réunirait le plus de suffrages.

Canton de Cambrin

Le comité républicain du canton de Cambrin s'est réuni le dimanche 17 juillet au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. Lesage.

Après l'encaissement des cotisations par le trésorier, l'honorable président donne connaissance de l'ordre du jour qui comporte le renouvellement du bureau, l'approbation du compte de gestion et le choix d'un candidat au conseil général; il propose ensuite de voter par assis et levé sur les deux premières propositions.

A l'unanimité des membres présents, l'ordre du jour est réélu et le compte de gestion approuvé.

Quant à la troisième proposition, M. Lesage annonce que son mandat de conseiller général touche à sa fin et que, pour lui donner son caractère au vote, il croit nécessaire de céder la présidence à M. Brasme, vice-président et consolider l'arrondissement pour mettre aux voix ladite proposition.

M. Brasme prend place au fauteuil de la présidence, retrace brièvement les services rendus par M. Lesage, son dévouement à la cause républicaine, les services signalés rendus par lui dans le canton tant aux cultivateurs qu'aux ouvriers et, dans une chaleureuse ovation, il indique à l'assemblée que le meilleur moyen de prouver à M. Lesage sa reconnaissance est d'accélérer sa candidature.

Une salve d'applaudissements accueille les dernières paroles de l'orateur et l'assemblée, à l'unanimité adopte la candidature de M. Lesage qui, d'une voix émue, remercie le Comité de sa confiance et l'assure qu'il continuera de défendre toujours et partout les intérêts de ses mandants.

Il termine en disant que son programme reste le même et qu'il ne saurait plus désormais y avoir de salut que dans la République.

Ces dernières paroles sont soulignées par les applaudissements de l'auditoire.

La séance est ensuite levée et rendez-vous est donné aux urnes par M. Brasme au 31 juillet.

LA CATASTROPHE de St-Gervais-les-Bains

Les corps de MM. Vinchon père et fils

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est hier que sont parvenus à Roubaix les corps de MM. Alexandre Vinchon père et de son fils Ernest.

Ils sont arrivés en gare de Roubaix à 8h.33 accompagnés depuis Paris de MM. Eloy-Vinchon et Réruillart-Vinchon.

Afin de distinguer nettement les deux cercueils, une bande blanche avait été enroulée autour de celui de M. Vinchon. père.

Une affluence considérable de parents et d'amis attendait à la gare.

M. Daudé, commissaire de police du ter arrondissement a procédé à l'ouverture de chaque fourgon en présence de la famille.

Le cortège s'est ensuite dirigé à la maison mortuaire par la rue de la Gare, rue des Champs et rue du Grand-Chemin.

**

Les funérailles de M. Alexandre-Joseph-Léopold Vinchon, ancien élève de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons, ancien adjoint au maire de la ville de Roubaix, vice-président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts industriels, secrétaire du Conseil d'administration de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, et de M. Ernest-Alexandre-Joseph Vinchon, ancien élève de l'Ecole des arts et métiers de Châlons, aurons lieu aujourd'hui à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame.

Chronique Régionale

Le Jury de la Cour d'Assises du Nord. — Voici la liste des jurés appelés à siéger dans la session des assises qui s'ouvriront à Douai, le lundi 1er août, sous la présidence de M. Bosquet ayant comme assesseurs, MM. des Elangs et Favier, conseillers :

MM.

Louis Vanderschelden, entrepreneur, Houplines.
Désiré Deleuze, teinturier, Lille.
Gustave Dollez, fabricant de tissus, Caullery.
Joseph Pollet, fabricant, Roubaix.
François Dessenne, cultivateur, Marchiennes.
Pierre Sirot, industriel, Thiant.
Achille Florin, rentier, Croix.
Alexandre Bonnet, rentier, Fromelles.
Alexandre Bernier, ingénieur, Roubaix.
Ernest Boulet, rentier, au Cateau.
Pierre Bauvin, rentier, Lille.
Pierre Vaniandschoie, cultivateur, Uxem.
Louis Lotton, cultivateur, Merville.
Léopold Gille, propriétaire, Armentières.
Pierre Dordin, cultivateur, Hellemmes.
Victor Lemaire-Valay, propriétaire, Quiéry.
Cyrille Denis, fabricant-bijoutier, Bergues.
Edouard Delannoy, rentier, Cherbourg.
Henri Gaudin, rentier, Seclin.
Hector Weil, manufacturier, Marly.
Pierre Delval, cultivateur, Athiers.
Charles Dubuisson, propriétaire, Hanbourdin.
Numa Vancauwenberghe, nég.-arm., Dunkerque.
Théodore Legrand, brasseur, Neuvilly.
Louis Benoit, rentier, à la Madeleine-Lille.
Ernest Dartevelle, brasseur, Haumont.
Henri Dupuy, propriétaire, Crèvecœur.
Emile Sorriaux, cultivateur, Haussy.
Charles Lemas, brasseur, Berlaimont.
Louis Fouilleul, brasseur, Douai.
J. Delacourt, tourn., Camphin-en-Carembault.
G. Lyssenoire, prop., Scheibourg-Campagne.
Victor Cuignet, rentier, Roubaix.
Louis Cau, négociant, Roubaix.
Philippe Lemaire, propriétaire, Lambres.
Pierre Hocedez, rentier, Erquinghem-Lys.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

MM.

Ernest Crapet, comptable, Douai.
Emile Dumont, farinier, Douai.
Henri Philippe, négociant, Douai.
Georges Thurin, marbrier, Douai.

Enseignement secondaire. — Sont admis au baccalauréat-scientifique (partie ancien régime) : MM. Olivier, Petit, Picquet (bien), Floyard (bien) Théry (bien), Thullier, Valiez, Vanlaer, Vappelghem, Verrier, Vienne (bien), Wibaut, Willot. Baccalauréat moderne : MM. Barbier, Bienaimé, Briaeh, Bron (a bien), Brunens, Bryche, Buisine (a bien), Caron (a bien), Carpentier, Cobas, Cossart.

THÉ CHAMBARD le meilleur Construisons

Chronique locale

ROUBAIX

Est-ce vrai ? — Nous lisons dans le *Courrier du Pas-de-Calais*, journal clérical, n° du dimanche 17 juillet la note suivante dont nous lui laissons la responsabilité, attendu qu'il omet de nous donner le nom de notre édile dont il entretient ses lecteurs :

Hier soir, un conseiller municipal de Roubaix portant sa garde-robe dans un moucboir et cherchant du travail, s'est présenté au bureau du *Courrier*. Sans ouvrage et sans un sou, est élu du peuple roubaisien « avait faim !...»

— Quel malheur, disait-il à la Fourmies, le Parti ouvrier ait commis la colossale sottise de ne pas s'appuyer sur le *Courrier* ! On le reconnaît aujourd'hui à Roubaix.

Vol d'une bicyclette. — M. L. Leclercq, demeurant boulevard Gambetta, 12, se promenait au jardin Barbieux, mardi 12 juillet à huit heures du soir, sur une bicyclette appartenant à un de ses amis, quand un individu, nommé Emile Deschryver, le pria de lui prêter sa machine pour descendre le boulevard de Paris.

M. Leclercq, sans défiance, acquiesça à sa demande, mais après avoir vainement attendu le retour de Deschryver, il dut s'avouer victime d'un habile escroc.

Plainte a été déposée à M. Martin, commissaire du 2e arrondissement et des mandats d'amener ont été lancés contre Deschryver dont la présence a été signalée à Tourcoing le 13 courant.

Emile Deschryver, né à Baillœul (Belgique), est âgé de 18 ans, blond, moustache naissante, fossettes aux joues, était vêtu d'un pantalon marron, jaquette bleue foncé, gilet ouvert et portait au moment du vol une casquette à longue visière.

Deschryver, malgré son jeune âge, est déserteur belge, s'étant engagé à 15 ans; le bicyclette porte la marque «Omnium» et porte le numéro 807.

Arrestation pour vol. — Les agents de la sûreté Colonne et Dupuis ont mis en état d'arrestation les nommés Russchart Henri, âgé de 30 ans, né à Bruges (Belgique), déserteur de bateaux demeurant rue Rosenil, cours Grysperre, et Jules Lugat, 27 ans, déserteur de bateaux, né à Bruges (Belgique) et demeurant rue Neuve-de-Roubaix à Tourcoing.

Ces individus sont inculpés de vol commis il y a quelque temps chez M. Delmare, marchand d'étoffes rue de France; les voleurs étaient introduits dans la maison en escaladant un carreau et les marchandises enlevées avaient été retrouvées par la police de sûreté dans un terrain vague près le quai d'Anvers.

Un ignoble individu. — Le nommé Vandenock Charles, âgé de 40 ans, tisserand, rue Voltaire, cour Montaigne, a été mis en état d'arrestation pour attentat à la pudeur sur une enfant de 12 ans, Marie Michels, demeurant rue Grétry, 1.

Un accident, boulevard d'Halluin. — Trois jeunes filles ramassaient du bois dans une vieille ferme en démolition près la barrière du chemin de fer, mardi vers 4 heures 1/2 de l'après-midi, lorsque l'une d'elles eut la malencontreuse idée de jeter un morceau de bois qui se trouvait sous une vieille porte vermoulue; celle-ci céda, les gonds se rompirent et la porte alla s'abattre sur les trois fillettes.

Les ouvriers, occupés à la démolition s'empressèrent de dégager les enfants et des soins leur fut donnés immédiatement; deux d'entr'elles ne reçurent que de légères contusions mais la troisième, Maria Vandaele, 12 ans 1/2 demeurant rue Jean Bayart, 8, se fractura la jambe droite et après avoir reçu les soins d'un docteur fut transportée à l'Hôtel-Dieu.

Un malheureux fils. — Mardi matin une vive discussion surgissait entre le nommé Alfred Lefebvre, âgé de 23 ans, demeurant rue de Lauze, 25, et son père qui lui reprochait de n'être amené à boire depuis dimanche.

Alfred Lefebvre, rendu soudain furieux, se livra à des voies de fait sur l'auteur de ses jours.

Les gent Lescouffe prévenu, intervint, mais reçut également des coups et eut sa casquette déchirée; l'on eut beaucoup de mal à maîtriser à se rendre maître du forcené qui fut conduit au dépôt du 3e arrondissement.

Erratum. — Dans notre numéro d'hier nous avons dit que les agents Lothhier et Masurel avaient conduit au dépôt du 2e arrondissement Marie Gourard et Henri Ovart, qui se trouvant ivres sur le 9 de la rue Magenta y chantaient à gorge déployée. Le couple a été arrêté dans ladite rue et [illegible]

C'est par erreur que nous avons donné la première insertion.

Mœurs faciles. — La garde champêtre Leclercq, passant à la Potenerie, hier vers 3 heures du soir a surpris marchand des fruits dans le 1 rdin de M. Tiers, fermier, deux gamins d'une dizaine d'années, Charles et Jean-Baptiste Sonfronne, demeurant rue de Bouvines, cour Fonier.

Procès-verbal a été dressé à la charge des parents.

— Les agents Bayart et Fornier, étant de garde au 2e arrondissement entendirent vers minuit le bruit d'une rixe dans la maison St-Vincent de Paul, Elie Versaveile, cabaretière, rue du Fontenay et Arthur Lecaille, s'injurient.

Procès-verbal a été dressé à leur charge.

— Environ 300 personnes étaient rassemblées autour de la nommée Vandenberghe, 32 ans, tailleuse, demeurant rue Pasteur, qui se trouvait dans un état complet d'ivresse rue de Lannoy vers 8 heures du soir; l'agent de service conduisit l'ivrogesse au dépôt du 2e arrondissement.

— Clémentine Corbu, âgée de 36 ans, née à Tourcoing (Belgique), était trouvée ivre par un agent, rue Isabeau-de-Roubaix; cette ivrogesse, qui est expulsée, a été conduite au dépôt du 1er arrondissement.

— Un ouvrier tisserand, Edouard Milebecq, âgé de 20 ans, se trouvait dans un état d'ébriété dans l'atelier de son patron, M. Charles Masure, lundi matin et demandait à recevoir son compte : le directeur refusa en disant que ce n'était pas le jour de la paie. Milebecq, dans un moment de vivacité lui lança un coup de bâton.

Le directeur le fit appréhender par les agents Roger et Vanmaesque, qui le conduisirent au poste du 3e arrondissement.

M. Vanconsemant, agent avoir interrogé Milebecq, le fit remettre en liberté.

— L'agent Pontier, étant de service Grande-place vers 9 heures du soir, aperçut une femme Marie Lemas, 30 ans, dont les allures étaient parurent suspectes; invitée à partir, elle insulta l'agent, qui la fourra au violon.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

CONVERSION

des Obligations Communales des Emprunts 3 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1887-1886 et Souscription à 500.000 Obligations de 500 francs.

Rapportant 16 francs d'intérêt par an et participant chaque année à 800,000 francs de lots.

PRIX D'ÉMISSION :

Pour les titres libérés délivrés en échange des obligat ons à convertir (souscriptions irréductibles), 465 francs.

Pour les titres non libérés souscrits contre espèces (souscriptions réductibles), 497 fr. 50.

Premier versement 20 francs

Le Crédit Lyonnais, Agences de Roubaix-Tourcoing, reçoit sans frais les demandes de conversion, et les souscriptions avec espèces jusqu'au 21 juillet inclusivement.

20.21.22/1—482

TOURCOING

Les concours de l'académie. — Hier soir, à huit heures, ont eu lieu dans la cour d'honneur de l'Hôtel de ville, les concours entre les élèves de la classe de violon, dirigée par M. Turbelin, de violoncelle, dirigée par M. Paul Stupuy, fils et de hautbois, dirigée par M. Stupuy, père.

Dans le cours de violon, M. Courion, élève de la 2e division, a joué avec beaucoup d'aisance, le 1er duo de Dancla. M. Cardon a joué avec sentiment et justesse, le 2e solo de Dancla.

M. Kupffert, de la division supérieure, manie l'archet avec une dextérité remarquable; sous ses doigts agiles, les cordes vibrantes de son instrument ont rendu avec une pureté parfaite « La Sonnambule », de Singelé, morceau hérissé de difficultés.

La classe de violoncelle, compte sept élèves ; M. Bacquart Jules a étonné tout le monde par son jeu sûr et bien cadencé. Cet élève s'est fait vivement apprécier dans son *air varié* de Nélégi.

M. Couvreur possède une sûreté d'archet surprenante, il a exécuté avec brio et justesse la 2e variation de Burdeau.

M. Henri Lebrun, dont le coup d'archet est d'une netteté et d'une souplesse admirables, fa chanter et pleurer son instrument au gré de sa fantaisie.

M. Picard, élève de la classe de M. Stupuy porte un brillant diplôme qu'en entant peu il se joue des difficultés du morceau intitulé dans la « Fantaisie » de Herman, qu'il a interprété en vrai virtuose.

Les résultats pour ces différents concours sont les suivants :

Classe de violon

2e division — 1er prix, MM. Courion Paul ; 2e, Lemam Henri — 1er accessit, Yvon Dandoy.

1re division — 1er prix, M. Cardon Ernest. Division supérieure — Prix unique, M. Jacques Kupffert.

Classe de violoncelle

2e division — 1er prix, M. Jules Bacquart — 1er accessit, M. Baliaige; 2e accessit, M. Couleur.

1re division. — 1er prix, Lebrun Henri; 2e prix, Couvreur Victor; 1er accessit, Rappelet Alois; 2e accessit, Lemaire Jules.

Classe de flûte ; division supérieure. — Picavet, 1er prix.

Classe d'hautbois ; 1re division. — Prix, Crommelinck, F.

Un succès flatteur. — Nous sommes très heureux d'enregistrer un nouveau et brillant succès remporté par notre jeune et charmante compatriote, Mlle Alice Cuvelier, que nous avons eu tant de fois l'occasion de citer.

Mlle Cuvelier, 1er prix d'excellence classe de chant en 1891, académie de Tourcoing, a remporté au concours du conservatoire de Lille, le 2e prix de chant à l'unanimité.

Voici en quels termes flatteurs pour la jeune artiste s'exprimant nos confrères de la presse lilloise dans leur compte rendus du concours du Conservatoire.

Echo du Nord :

2e prix à l'unanimité Mlle Cuvelier, Mlle Cuvelier a beaucoup de méthode et la voix très pure dans les notes élevées.

Progrès du Nord. — Mlle Cuvelier a fait d'énormes progrès, sa voix est d'une justesse irréprochable, d'un timbre très agréable, sa méthode est excellente et ses vocalises sont fort bien conduites. Le jury lui a décerné un deuxième prix à l'unanimité, c'est une récompense bien méritée.

UN HOMME ÉCRASÉ

Un accident mortel s'est produit hier soir, vers 7 heures, rue de Menin.

Un ouvrier de l'étouage conduisant au dépôt des tarlaus un chariot de l'immondices, était assis sur le dessus de son chargement.

Arrivé à hauteur de la rue Houchard, le conducteur perdit soudain l'équilibre et tomba sur le sol la tête [illegible] puis la roue du côté droit lui passa en travers du corps.

La mort fut instantanée.

Le corps fut déposé à l'estaminet Ladsous. MM. les docteurs Gaudrelier et Dewyn ne tardèrent pas à arriver mais ils ne purent que constater le décès amené par l'écrasement du foie.

Le cadavre a été transporté ensuite à l'Hôtel-Dieu.

Le malheureux se nommait Paul Delebarre, 19 ans, né à Comines (France). Il était en logement à l'estaminet Leclercq, rue fin de la Guerre.

GRAVE ACCIDENT D'USINE

Un ortell Pyraché

Hier à quatre heures et demie après-midi, un jeune garçon de 14 ans, Henri Favorel, demeurant au Coquet, Marlière, balayeur à la filature de coton de M. Lodiphe Legrand, rue Notre-Dame-des-Anges, a été victime d'un très grave accident.

Ce jeune homme s'était assis sur un appui de fenêtre des jantues au l'air. Tout à coup il eut le pied droit saisi par la corde de main douce d'un métier renvideur et entraîné dans le métier. Le malheureux garçon a eu l'orteil littéralement arraché ainsi qu'une partie des chairs du mollet.

M. le docteur Vanenfville a été appelé à donner les premiers soins au jeune blessé qui a ensuite été transporté à l'Hôtel-Dieu. Il recevra d'ici à son rétablissement le montant complet de son salaire, moitié par la compagnie d'assurances et moitié par son patron.

Attaque nocturne au Pont de Neuville. — Lundi soir, vers 9 heures 45, un habitant du Pont de Neuville, M. Adolphe Delisse, 60 ans, ma asinier, regagnait son domicile lorsque, entre le bureau de douane et l'école, il fut subitement assailli par quatre individus, qui le terrassèrent, fouillèrent ses poches, lui enlevèrent sa montre et s'enfuirent.

M. Delisse n'a heureusement pas été frappé.

Quelques instants auparavant, un autre habitant du quartier, M. Victor Vanlerberghe, cultivateur rue de Gand, 180, avait également été attaqué par une même individus, des ouvriers briqueteurs, déclare-t-il, et ne dut son salut qu'à une fuite rapide.

Les plaintes ont été déposées au commissariat de M. Villon qui a ouvert une enquête.

Hier après midi une escouade d'agents a été envoyée en recherches dans toutes les brigueteries des jantues en l'air. Tout à coup il eut le pied droit saisi par la corde de main douce d'un métier renvideur et entraîné dans le métier. Le malheureux garçon a eu l'orteil littéralement arraché ainsi qu'une partie des chairs du mollet.

M. le docteur Vanenfville a été appelé à donner les premiers soins au jeune blessé qui a ensuite été transporté à l'Hôtel-Dieu. Il recevra d'ici à son rétablissement le montant complet de son salaire, moitié par la compagnie d'assurances et moitié par son patron.

Attaque nocturne au Pont de Neuville. — Lundi soir, vers 9 heures 45, un habitant du Pont de Neuville, M. Adolphe Delisse, 60 ans, ma asinier, regagnait son domicile lorsque, entre le bureau de douane et l'école, il fut subitement assailli par quatre individus, qui le terrassèrent, fouillèrent ses poches, lui enlevèrent sa montre et s'enfuirent.

M. Delisse n'a heureusement pas été frappé.

Quelques instants auparavant, un autre habitant du quartier, M. Victor Vanlerberghe, cultivateur rue de Gand, 180, avait également été attaqué par une même individus, des ouvriers briqueteurs, déclare-t-il, et ne dut son salut qu'à une fuite rapide.

Les plaintes ont été déposées au commissariat de M. Villon qui a ouvert une enquête.

Hier après midi une escouade d'agents a été envoyée en recherches dans toutes les briqueteries des jantues en l'air. Tout à coup il

COUPS DE COUTEAU A RONCQ

Lundi soir, vers 9 heures 1/2, M. Carlos Boussemart, 40 ans, homme de peine aux magasins généraux de Tourcoing, demeurant chez son beau-frère M. Bouxon, estaminet du Canard, chemin des Charroux, territoire de Roncq, regagnait son domicile, lorsqu'arrivé en face de l'estaminet Vermeulen, sentier de Roncq, il rencontra un groupe ; il soupçonna le bonnet.

Il avait à peine fait quelques pas que les individus se dirigèrent vers lui avec des intentions malveillantes. L'un d'eux qui tenait un couteau à la main en porta quelques coups au malheureux Boussemart qui s'affaissa, baignant dans son sang, pendant que les agresseurs prenaient la fuite.

Deux ouvriers qui passèrent peu après sur le lieu de l'agression aidèrent la victime à regagner son domicile.

M. le docteur Dufumot fut appelé à donner ses soins au blessé. Il constata qu'il avait reçu trois blessures, deux aux reins et une à la jambe gauche.

La lame du couteau a pénétré de quelques centimètres, mais aucune des blessures ne présente cependant un caractère de sérieuse gravité.

M. Boussemart avait cru reconnaître dans ses agresseurs, des ouvriers briqueteurs.

La gendarmerie d'Halluin, informée par l'un des garde-champêtres de Roncq est descendue sur lieu de l'agression. Quatre individus sur qui pesaient des soupçons furent arrêtés et une perquisition eut lieu chez la blessé qui déclara n'en connaître aucun. En conséquence ils furent remis en liberté.

L'enquête se poursuit très activement.

Neuville. — Voici la liste des vainqueurs du carrousel de Neuville qui, malgré le mauvais temps a obtenu un succès complet :

1er prix, Henri Legrand de Bondues. — 2e prix, Paul Lesaffre, de Commines. — 3e, Louis Glorieux de Bondues. — 4e, Jules Bonnet, de Mouscron. — 5e, Jean Liénard, Hellemmes. — 6e, Charles Holbecq, Mouscron.

Surprises. — Eugène Glorieux, Roncheno ; Jules Verrier, Lys-Lannoy ; Louis Carette, Flers ; J.-B. Lebrun, Bondues, Casimir Dessombes, Bondues ; Désiré Dubrez, Neuville ; Daniel, Hellemmes ; A. Dupont, Tourcoing.

LE CRIME DE BONDUES

Arrestation du coupable

Nous avons relaté hier la tentative de meurtre dont a été victime, lundi vers 7 heures, au chemin des Garennes, une jeune fille, Esther Delcour, 21 ans, de la part de son amant, J.-B. Vanneuleuse.

Ce dernier a été arrêté à 11 h. 1/2 du soir, rue de Menin, par le frère de la victime, M. Antoine Delcour, accompagné de quelques amis qui s'étaient mis à sa recherche.

Remis d'abord